CONSEIL GÉNÉRAL BAS-RHIN

Commission du développement des territoires

2213 - Parc naturel régional des Vosges du Nord

Programme d'actions 2012 (première tranche)

Rapport n° CP/2012/303

Service gestionnaire:

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

Membre du Sycoparc et signataire de la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN), le Conseil Général participe aux missions du Parc au travers d'une subvention annuelle de fonctionnement et d'un fonds de soutien pour l'accompagnement du programme d'actions annuel.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une tranche de subvention au titre du programme 2012 en conformité avec la convention d'objectifs régissant les relations entre le Département et le Sycoparc pour la période 2010-2012.

Comme chaque année, le Sycoparc sollicite la participation du Département à son programme d'actions. Approuvé par le comité syndical du Parc, il s'inscrit dans les orientations majeures de la convention d'objectifs entre le Département et le Sycoparc et comporte quatre actions :

- les prairies des Vosges du nord, afin de mieux connaître les prairies, d'expliquer leur diversité, d'apprécier leur valeur d'usage, de proposer des solutions techniques adaptées aux besoins de l'agriculteur et de communiquer à travers le concours des prairies fleuries;
- les outils de communication pour mieux faire connaître les actions du Parc et qui se déclinent en plusieurs supports destinés aux élus, aux partenaires et aux habitants du parc;
- habiter autrement, action dont l'objectif est de construire une culture commune des acteurs de l'architecture à travers des animations comme les cafés bavards, des soirées débats ou des ateliers thématiques;
- I'édition du carnet du Parc qui constitue le principal guide pour la découverte des richesses patrimoniales du Parc par les habitants et les visiteurs.

Il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de 29 335 € qui a fait l'objet d'un avis favorable de la commission du développement des territoires.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------------|--------------------|--|--------------------------------------|------------------|
| 14997 | 65-65737-738 | 262 000,00 € | 50 700,00 € | 29 335,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au Parc Naturel des Vosges du Nord des subventions d'un montant total de 29 335 € au titre de son programme d'actions 2012, conformément au tableau annexé.

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL